



Le 12 mai 2025

Point d'avancement sur les actions menées en faveur des ostréiculteurs du Calvados

Hervé Morin, Président de la Région Normandie, Adrien Allard, Sous-Préfet de Bayeux, représentant Stéphane Bredin, Préfet du Calvados, Clotilde Eudier, Vice-Présidente en charge de l'agriculture et de la pêche, ont, lundi 12 mai à Grandcamp-Maisy, dressé un bilan sur les actions menées en faveur des ostréiculteurs du Calvados : avancement de l'assainissement, suivi de la qualité des eaux littorales, mise à l'abri et purification des parcs à huîtres.

Des fermetures de zone ostréicole interdisant la commercialisation pour les fêtes de fin d'année ont eu lieu en 2023. Les conséquences économiques ont été importantes pour la filière. Des réunions ont été initiées par la Région et l'Etat pour tenter de trouver des solutions avec deux rencontres à Grandcamp-Maisy, en mars et septembre 2024. A noter qu'en fin d'année 2024, il n'y a pas eu de fermeture de zones due à une contamination, ce qui a engendré une consommation et des ventes de fin d'année proches de la normale.

Les deux voies possibles d'amélioration sont des mesures de progrès et des travaux pour l'assainissement collectif et non collectif et encourager les professionnels vers la mise à l'abri quasi systématique.

La Région, en charge de la gestion du FEAMPA, peut aider significativement à la mise en place de bassins de purification soit individuellement soit collectivement. La prise de conscience pour la mise à l'abri en amont des problèmes de contamination chemine positivement. Les professionnels recourent plus souvent à la mise à l'abri avec leurs installations existantes.

« Nous allons continuer à encourager les professionnels vers une mise à l'abri systématique des produits et de soutenir économiquement les investissements nécessaires La mise à l'abri est le seul moyen rapidement mobilisable pour protéger efficacement l'activité ostréicole normande. Nous continuerons à faire en sorte que l'amélioration de l'assainissement collectif et non collectif reste une priorité » a déclaré Hervé Morin, Président de la Région Normandie.

Les actions soutenues par la Région

L'objectif est de dresser un état des lieux des moyens de purification dans les entreprises normandes afin d'envisager une purification longue.

- **Avec NOROSCOPE, observatoire épidémiologique de la qualité virologique des huîtres**, il s'agit de connaître la présence du norovirus infectieux dans l'eau afin de déclencher en temps voulu, une dépuración longue des lots concernés. Le montant de sa mise en place s'élève à 80 000 € dont 64 000 € d'aide de la Région. Dans ce cadre, 70 analyses ont été réalisées au second semestre 2024. Ainsi plus de 770 000 € de soutien financier purement régional qui ont été fléchés sur la problématique de la contamination des eaux conchylicoles depuis 2013.

- **Avec l'observatoire expérimental OXYVIR**, ce programme, mis en place et financé par la Région Normandie pour la zone concernée, a un double objectif scientifique et opérationnel. Il consiste en la surveillance de la pollution virale sur 68 zones conchylicoles en France. Il s'agit de :

- valider in situ la fiabilité de l'indicateur OXYVIR, après 10 années de recherche expérimentale,
- définir et appliquer des mesures de maîtrise adaptées pour chaque zone suivie (dépuración, reparcage)
- et contrôler les performances de la dépuración des huîtres.

Aucune zone en Normandie n'a été fermée lors de l'hiver 2024-2025.

- **L'étude DEPURE +** a permis de recenser des capacités et besoins en moyens de purification dans les entreprises et adaptations des professionnels. Les capacités sont insuffisantes en bassins et moyens de purification pour permettre une mise à l'abri allongée. Les professionnels ont toutefois adapté leurs pratiques en allongeant le temps de purification (3 à 5 jours), en mettant plus souvent à l'abri ou en réalisant des autocontrôles.

Les bassins de purification

En Normandie, certains professionnels sont déjà équipés de bassin de purification. Ces bassins sont obligatoires lorsque la qualité de l'eau de mer est qualifiée en B pour une purification de 48 heures en lien avec l'élimination de la bactérie *Escherichia Coli*. Ces mêmes bassins probablement en circuit fermé avec une eau microbiologiquement contrôlée, sans doute à redimensionner, pourraient être utilisés dans le cadre de la contamination à Norovirus (immersion au moins trois semaines avant commercialisation). Certains ostréiculteurs français ont déjà adopté cette posture, en prévoyance des contaminations à Norovirus (le plus souvent en période hivernale) en lien avec une densité de population plus importante, une pluviométrie accentuée et des stations d'épuration dépassées. Ces ostréiculteurs n'ont eu aucun incident à déclarer et se félicitent d'avoir déjà appliqué les résultats de la recherche sans que ceux-ci soient complètement validés et obligatoires.

La Région possède un outil financier adapté, ayant en charge la mise en œuvre et le suivi du FEAMPA (Fonds Européen pour les Affaires Maritimes la Pêche et l'Aquaculture). L'objectif spécifique 2.1 du FEAMPA indique : « promouvoir des activités aquacoles durables à long terme sur le plan environnemental, en renforçant la compétitivité de la production aquacole » permet aux entreprises ostréicoles de s'équiper de bassins de purification avec une prise en charge des coûts engendrés de 40 % à 50 %. Si cette action est collective, la subvention globale peut représenter jusqu'à 80% du projet.

Les mesures mises en place par l'Etat

La mise en place de Zone à Enjeu Sanitaire : zone définie par arrêté du maire ou du préfet dans laquelle l'assainissement non collectif (ANC) a un impact sanitaire sur un usage sensible, tel un site de conchyliculture, dans les communes bordant les parcs à huîtres de la Baie des Veys.

L'objectif est d'augmenter et d'accélérer la mise en conformité des ANC incomplètes ou significativement sous-dimensionnées ou présentant des dysfonctionnements majeurs, en rendant obligatoire les travaux dans un délai maximal de 4 ans (délai ramené à 1 an en cas de vente du bien immobilier concerné) et d'élaborer un plan d'actions et mobiliser les Aides de l'Agence de l'Eau.

Par ailleurs, **une nouvelle étude financée par l'Agence de l'Eau (dénommée SECURE)** a été présentée afin d'aller vers une meilleure caractérisation des risques microbiologiques (sanitaire), une identification des sources et une détermination des niveaux de risques selon le gradient amont-aval.

Repères

La conchyliculture est un secteur socio-économique majeur pour la région Normandie. La superficie des parcs ostréicoles normands est aujourd'hui d'environ 1 100 hectares. Avec 25 000 tonnes produites par an, la Normandie est la première région productrice d'huîtres en France. Le département du Calvados y contribue de façon significative avec 250 hectares de parcs et une production qui s'élève à 6 300 tonnes par an.

Pour mémoire Stéphane BREDIN et Hervé MORIN ont tenu une première réunion le 18 mars 2024, puis une deuxième le 16 septembre 2024 en présence des conchyliculteurs du secteur de Grandcamp-Maisy et de Gefosse-Fontenay, sur les aides économiques pour les entreprises en difficultés, le renforcement des actions de restauration de la qualité des eaux littorales.

Contact presse :

Emmanuelle Tirilly – tel : 02 31 06 98 85 - emmanuelle.tirilly@normandie.fr